Je n'ai pas la naïveté de croire que nous pourrions, à coup de dispositions législatives. faire disparaître ce mal, car il s'agit d'un problème fort complexe, de caractère social, économique et médical, qui relève autant de la Chambre que des provinces, des municipalités et des diverses autorités religieuses. Nous perdrions notre temps à essayer de résoudre ce problème, mais je pense que si l'on avait tenté de le voir en face, d'une manière réaliste, on aurait fait plus en matière de réforme législative que le ministre avec le bill nº C-150. En effet, nous avons évité de regarder en face certains aspects de ce problème qui, certes, doivent tous nous gêner.

Si l'on pense de temps en temps aux jeunes filles qui, attaquées et violées, se trouvent ensuite enceintes et que l'on constate qu'en vertu de cette loi il n'y aura pour elles aucun espoir, qu'aucune assistance ne sera prévue en leur faveur; si l'on pense aux situations sociales ou familiales anormales où une adolescente se trouve enceinte à la suite de rela- nombre de modifications relatives à la régletions incestueuses et que l'on constate que le mentation des fusils et autres armes. Notre bill ne traitera pas de ce cas particulier; si pays a beaucoup de retard dans ce domaine l'on pense que, grâce aux connaissances médicales, il devient de plus en plus facile de prévoir avec exactitude la naissance d'un mes peut-être laissé beaucoup trop influencer enfant mal conformé et que l'on constate que par les très fortes pressions exercées aux le bill ne traite pas de cette situation, on se États-Unis à propos du contrôle des armes à demande alors quel genre de réforme offre feu. Les assassinats d'hommes illustres depuis cette mesure législative, en ce qui concerne quelques années ne nous laisseront certes pas l'avortement.

Je le répète, la mesure à l'étude ne satisfera personne entièrement. Si tout ce que le pas nous contenter de réglementer le genre ministre peut faire c'est légaliser ce qui, pour d'armes dont la possession est autorisée dans reprendre les propos du député de Windsor- certaines circonstances. En fin de compte, ce Walkerville (M. MacGuigan), est générale- sont les hommes qui contrôlent les armes. Si ment acceptable dans la loi, au lieu de légali- nous en interdisons certaines ou si nous en ser ce que signifie la loi pour le grand public, limitons plus rigoureusement l'usage, cela ne ce qui est une autre chose, je ne crois pas servira qu'à encourager l'homme à en invenalors que nous puissions considérer le projet ter de nouvelles pour se livrer à des voies de de loi comme une réforme. Pour parler franc, c'est plutôt un moyen d'éluder la question, et cela m'inquiète beaucoup.

J'aimerais maintenant traiter d'une autre disposition qui trouble vivement certaines qu'aux divers comités qui approfondissent les personnes; il s'agit de ce qu'on appelle communément la légalisation de l'homosexualité. décider de l'attitude que nous prendrons à A mon sens, tel n'est pas le but de ces modi- l'endroit de la violence croissante dans la fications. Voilà certes un malentendu fonda- société nord-américaine ou occidentale, mental. Sauf erreur, le préopinant a dit que devrais-je dire. Il ne suffira pas de prévoir le gouvernement ne devrait pas se mêler de plus de restrictions sur les armes à feu dans ces choses, et c'est exactement ce que le gou- nos lois; nous devrons nous attaquer à la vernement dit à cet égard dans son projet de cause de la violence qui est profondément loi.

Toutefois, ce qui me tracasse, ce sont les répercussions de ces modifications, la manière dont les gens les interpréteront. Ce qui est important, en effet, ce n'est pas seulement ce que nous faisons, mais ce que nous avons l'air de faire. Je crois, dans cet ordre d'idées, que si l'on ne range plus dans la catégorie de crimes ce que l'on considère comme des rapports sexuels anormaux entre adultes consentants, le ministre ou d'autres fonctionnaires devraient proposer qu'on étudie sérieusement les répercussions de ce problème et les moyens d'y parer sous l'angle de la santé publique. Cette législature aurait mal rempli son rôle de direction si la rumeur se répandait que les parlementaires, en votant en 1969, savaient qu'ils encourageaient ou permettaient l'homosexualité ou autres formes de déviations sexuelles et favorisaient l'accroissement de celles-ci. S'il en était ainsi, nous aurions rendu un mauvais service, un très mauvais service, aux Canadiens.

J'aimerais parler brièvement du très grand sur bien d'autres pays du monde qui ont compris la gravité du problème. Nous nous somoublier l'importance de tels règlements.

Je le répète, selon moi, nous ne pourrons fait ou commettre des actes antisociaux.

Nous avons été témoins la semaine dernière d'une recrudescence d'actes de violence sur le continent nord-américain. Tant à la Chambre questions que nous soulevons ici, nous devons enracinée dans notre culture même.